

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion du 13 février 2018 à Chaulnes

Présents: Roland Grain, Laurent Bourdin, Bernard Avronsart, Michel Gontarczyk et Jean René Elophe

Excusé: Jean François Debeauvais,

La Commission ne peut que constater le retard pris dans les compétitions, que ce soit en Championnat ou en Coupe. De ce fait, les clubs vont être contacté par mail, afin de connaître leur avis sur la poursuite en semaine des Challenges Fromentin et Guéant.

Voici les dates envisagées:

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

mercredi 28 mars
mercredi 25 avril
mercredi 16 mai

CHALLENGE GUEANT SENIORS

mercredi 28 mars
mercredi 11 avril
mercredi 25 avril
mercredi 16 mai

Prochain tour des Challenges Fromentin et Guéant se déroulera le mercredi 28 mars à 18h, si tous les clubs continuent, sur le terrain du club 1er nommé

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Les équipes perdantes s en Challenge Fromentin, descendront en Challenge Guéant, c'est la dernière fois.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

Moreuil (2) / Esmerly Hallon (1)
Dompierre (1) / Ste Emilie Epehy 2
Arvillers 1 / Saily Saillisel (2)
Plessier 1 / Licourt (2)
Cerisy (2) / Moislains 1
Marcelcave (1) / Heudicourt (1)

Exempts: Domart sur la Luce (1) et Cartigny (1)

CHALLENGE GUEANT SENIORS

Licourt 1 / Marcheipot (2)
Roisel (3) / Monchy Lagache (1)
Estrées Mons (2) / Albert USOA (3)
Allaines (1) / Dompierre (2)
Ham (2) / Arvillers (2)
Cartigny (2) / Montdidier (3)
Rethonvillers (1) / Rosières (2)
Warloy (1) / Roisel (2)
Monchy Lagache (2) / Moreuil (3)

Exempt: Moislains 2

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Le 3ème tour du Challenge Guéant est prévu le mercredi 11 avril 2018.

Le Challenge Fromentin arrivant en 1/4 de finale se déroulera le mercredi 25 avril 2018.

CHALLENGE CTI U15

*1er tour le mercredi 21 mars à 17h
ESTREES MONS / ALBERT SPORTS*

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

***Le 2ème tour du Challenge CTI U 15 et le 1er tour du Challenge Fromentin U18,
se déroulera le samedi 31 mars.
1/4 de finale le mardi 8 mai
1/2 finale le samedi 19 mai***

FESTIVAL U 13

Les qualifiés du Santerre pour la Finale Départementale du 7 avril

Albert Sports, Chaulnes, Montdidier et Péronne

Point sur les plateaux de la trêve hivernale

Malheureusement, nous manquons toujours de salles pour organiser ces plateaux.

Réflexion sur les plateaux de la 3ème phase pour les U7 et U9

Ensuite, la commission réfléchit sur le lieu des Finales du Santerre, sur un club pouvant accueillir les Finales de la Coupe de la Somme U15 et U18, qui se dérouleront cette année dans le Santerre, le samedi 16 juin.

Le secrétaire : Jean René Elophe.